

REGLEMENT DU GP C'PRO SPORT

- La course se déroule sur des voies ouvertes à la circulation, les coureurs devront respecter le code de la route sur l'ensemble du parcours.
- Elle est ouverte aux licenciés UFOLEP, FSGT, PASS FFC et Triathlon de 18 ans et plus.
- Il est interdit de se garer à proximité de l'arrivée. Les coureurs doivent se garer sur le parking Leclerc à 100m de l'arrivée.
- Le retrait des dossards se fait au pôle arrivée.
- L'inscription à la course s'élève à 10€ par coureur.
- L'étape matinale est un contre la montre individuel de 14 km entre Tain l'Hermitage et Bourg lès Valence, avec un départ toutes les minutes.
- Il est interdit aux coureurs de rester dans le sillage d'autres coureurs. Ils devront rester à une distance minimum de 20 mètres sous peine d'une pénalité d'une minute par infraction constatée par l'organisateur.
- Un concurrent voulant en dépasser un autre devra se déplacer latéralement d'au moins 2 m. La dépassement s'effectuera uniquement par la gauche.
- L'étape de l'après-midi est une grimpe chronométrée de 8.5 km entre St Péray et St Romain de Lerps, se disputant en groupes de catégories FSGT et leurs correspondances UFOLEP. Les licenciés FFC et Tri seront rattachés à la 1^{ère} catégorie.
- Tout coureur se présentant après son heure de départ se verra compter son temps comme s'il était parti à l'heure prévue.
- Le classement général est établi par le temps cumulé des 2 étapes.
- Les 3 premiers de chaque catégorie hommes et femmes seront récompensés.

- Le challenge du meilleur club sera établi comme suit : les 10 premiers de chaque catégorie marquent, dans un ordre décroissant 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2 et 1 points. Le club qui totalisera le plus de points remportera le trophée.
- Le vainqueur de la 1ere étape portera un maillot distinctif sur la 2^e étape.
- Aucune voiture ne faisant partie de l'organisation n'est autorisée à suivre les coureurs.
- Les zones de départ et d'arrivée sont formellement interdites à l'échauffement.
- Les coureurs devront utiliser des vélos conformes aux normes FFC/UCI. Les vélos de chrono sont autorisés sur l'étape du matin.
- Le port du casque à coque rigide est obligatoire en course comme à l'échauffement et les coureurs devront porter la tenue de leur club.
- Il est formellement interdit de jeter ses emballages sur la voie publique.
- Tout concurrent ne respectant pas le présent règlement sera mis immédiatement hors course.